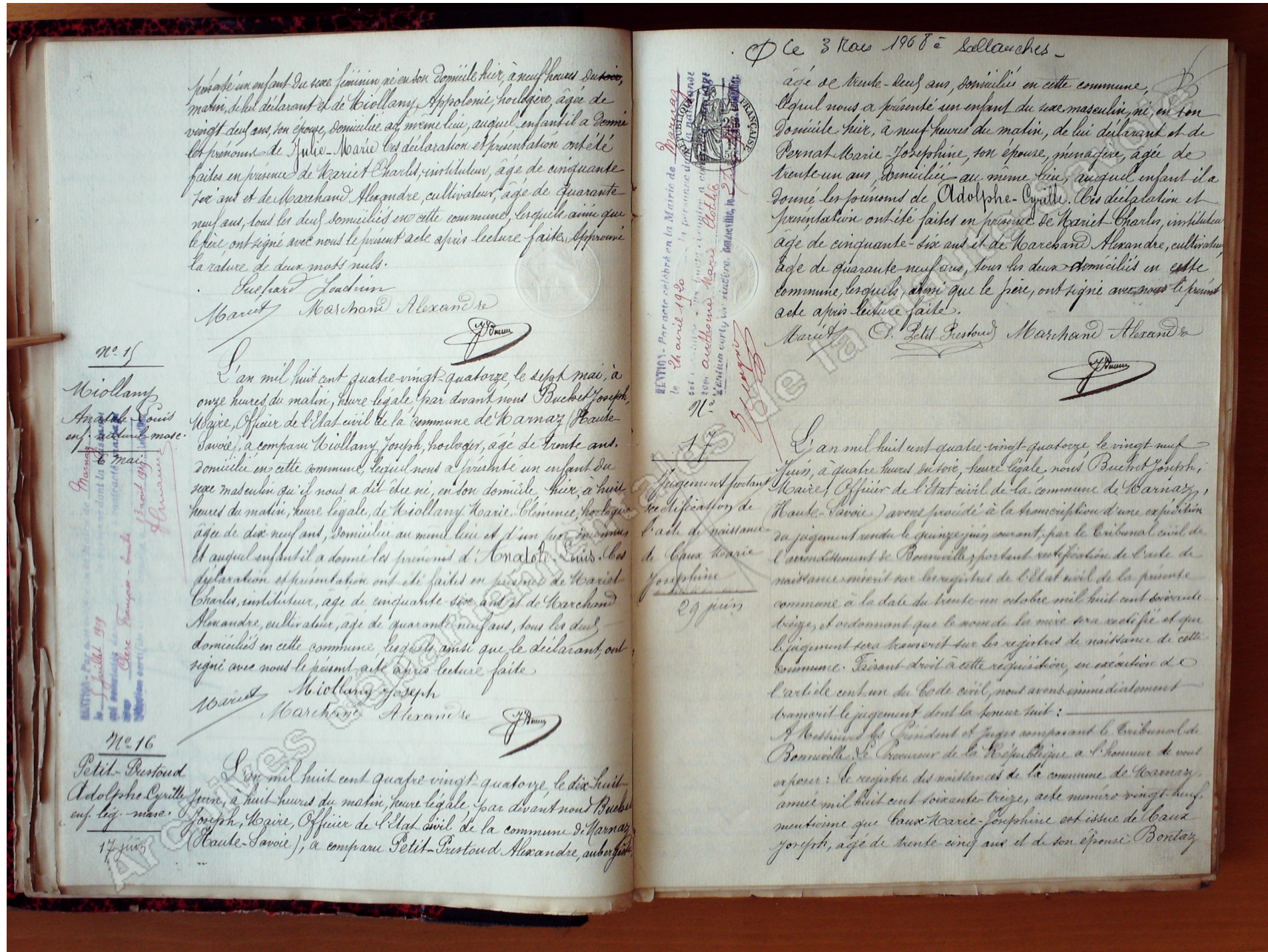


# Archives départementales de la Haute-Savoie

MARNAZ - Cote AD 74 - AD74 1500-1900



Je soussigné un enfant de sexe féminin né en son domicile hier, à neuf heures du soir, mon père, le déclarant et de Niollans, Apollonius, horloger, âgé de vingt-deux ans, son épouse, domiciliée au même lieu, auquel enfant il a donné le prénom de Julie. Nous les déclarant et présentant ont été faites en présence de Karist-Charles, instituteur, âgé de cinquante-sept ans et de Karachand Alexandre, cultivateur, âgé de quarante-neuf ans, tous les deux domiciliés en cette commune, lesquels, ainsi que le père, ont signé avec nous le présent acte après lecture faite, approuvé la nature de deux mots nuls.

Pour par Joseph  
Niollans  
Karachand Alexandre

N<sup>o</sup> 15  
Niollans  
Anatole Joseph  
enf. à deux mots.  
6 mai  
Marnaz  
Ch. Tanguy  
17 juillet 1914

Le dix-huit cent quatre-vingt-quatorze, le dix-huit mai, à onze heures du matin, heure légale, par devant nous Buechot Joseph, Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Marnaz (Haute-Savoie), a comparu Niollans Joseph, horloger, âgé de trente ans, domicilié en cette commune, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il nous a dit être né, en son domicile hier, à huit heures du matin, heure légale, de Niollans Marie, Clémence, horlogère, âgée de dix-neuf ans, domiciliée au même lieu et d'un père inconnu. Les déclarations et présentations ont été faites en présence de Karist-Charles, instituteur, âgé de cinquante-sept ans et de Karachand Alexandre, cultivateur, âgé de quarante-neuf ans, tous les deux domiciliés en cette commune, lesquels, ainsi que le déclarant, ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Niollans Joseph  
Karachand Alexandre

N<sup>o</sup> 16  
Petit-Pustoud  
Adolphe Cyrille Jean  
enf. légitime  
17 juin

Le dix-huit cent quatre-vingt-quatorze, le dix-huit juin, à huit heures du matin, heure légale, par devant nous Buechot Joseph, Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Marnaz (Haute-Savoie), a comparu Petit-Pustoud Alexandre, subordonné

Le 3 Mars 1908 - Sallanches  
Je soussigné, âgé de trente-deux ans, domicilié en cette commune, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né, en son domicile hier, à neuf heures du matin, de lui déclarant et de Pernat Marie-Josephine, son épouse, ménagère, âgée de trente-un ans, domiciliée au même lieu, auquel enfant il a donné les prénoms de Adolphe-Cyrille. Les déclarations et présentations ont été faites en présence de Karist-Charles, instituteur, âgé de cinquante-sept ans et de Karachand Alexandre, cultivateur, âgé de quarante-neuf ans, tous les deux domiciliés en cette commune, lesquels, ainsi que le père, ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Pernat Marie-Josephine  
Karist-Charles  
Karachand Alexandre

N<sup>o</sup> 17  
Je soussigné, Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Marnaz, (Haute-Savoie) avons procédé à la transcription d'une expédition du jugement rendu le quinze juin courant, par le Tribunal civil de l'arrondissement de Bonneville portant rectification de l'acte de naissance inscrit sur les registres de l'Etat civil de la présente commune à la date du quatre-vingt-un mil huit cent soixante-treize, et ordonnant que le nom de la mère sera rectifié et que le jugement sera transcrit sur les registres de naissance de cette commune. Faisant droit à cette réquisition, en exécution de l'article cent-un du Code civil, nous avons immédiatement transcrit le jugement dont la teneur suit :  
Le Tribunal, le Président et juges composant le Tribunal de Bonneville, le Procureur de la République à Bonneville ont ordonné ce faire : Le registre des naissances de la commune de Marnaz, année mil huit cent soixante-treize, acte numéro vingt-trois, mentionnant que Marie-Karise-Josephine est issue de Buechot Joseph, âgé de trente-cinq ans et de son épouse Bonlay